

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 15 janvier 2024 les règlements suivants :

- Règlement n° 2024-734 concernant les divers taux de la taxe foncière et la tarification de certains services municipaux pour l'année 2024;
- Règlement n° 2024-735 concernant la tarification des services d'aqueduc et d'égout pour l'année 2024;
- Règlement n° 2024-736 concernant la tarification du service d'assainissement des eaux pour l'année 2024.

Les règlements mentionnés ci-haut sont maintenant déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire entre 8 h 30 et 12 h ainsi que 13 h et 16 h 30 et qu'ils entreront en vigueur le jour de leur publication conformément à la loi.

Donné à Senneterre, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024



Hélène Veillette, notaire, OMA

Greffière